



Procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Sont présents : M. Serge BAVARD ; Me Yolande BRUNOT ; M. Dominique DUCHAMP ; Me Hirminia GARCIA ; M. Jean-Pierre BROCARD ; Madame Carine MAGNIN ; M. Philippe BRUNOT ; Me Céline DESCOURS ; M. Gérard LEGUAY ; Me Christelle GOMEZ ; M. Jérémy BRUNOT ; Me Josiane RAYMOND ; M. Sylvain BUTTY ; Me Gisèle MICHELOT ; M. Patrick AVENTINO ; M. Frédéric BARANDE STARCK ; Me Sandrine RENAULT.

Absents Excusés : Me Michèle BAUDOIN (procuration à Me Yolande BRUNOT), M. Valentin TARBY, (procuration à M. Jérémy BRUNOT) ;

Madame Hirminia GARCIA est désignée secrétaire de séance.

1- Installation du conseil municipal- Gérard LEGUAY

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Gérard LEGUAY, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Il désigne Hirminia GARCIA en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2- Élection du maire

2-1 Appel des conseillers et vérification du quorum

Monsieur Gérard LEGUAY conserve la présidence de l'assemblée et a dénombré 17 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Monsieur Serge BAVARD se porte candidat.

2-2 Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Madame Sandrine RENAULT et Madame Carine MAGNIN.

2-3 Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne. Après dépouillement des enveloppes, Monsieur Gérard LEGUAY prononce les

résultats : 19 votants dont 2 suffrages blancs et 17 suffrages exprimés au nom de Serge BAVARD.
Monsieur Serge BAVARD, nouvellement élu maire de la commune, à l'unanimité, assure la présidence de l'assemblée.

3- Détermination du nombre d'adjoints

Le maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4- Élection des adjoints au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, par liste complète.

Une liste de candidats se porte candidate :

1^{er} adjoint : Monsieur Dominique DUCHAMP

2^{ième} Adjoint : Madame Yolande BRUNOT

3^{ième} adjoint : Monsieur Jean-Pierre BROCARD

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne. Après dépouillement des enveloppes, Monsieur Serge BAVARD prononce les résultats : 19 votants dont 2 suffrages blancs et 17 suffrages exprimés au nom de la liste de Dominique DUCHAMP.

Sont élus à l'unanimité :

1^{er} adjoint : M. Dominique DUCHAMP Vie associative, communication, sport, culture, animation

2^{ème} adjoint : Me Yolande BRUNOT Affaires sociales, affaires scolaires, santé, intergénérationnel.

3^{ième} adjoint : M. Jean Pierre BROCARD Services techniques, patrimoine bâti, cadre de vie, voirie.

5- Lecture de la charte de l'élu local

Le maire donne lecture de la charte de l'élu local.

La séance est levée à 10h26

La secrétaire de Séance

Hirminia GARCIA



Le Maire

Serge BAVARD,

